

FEUILLET EXPLICATIF

Vous avez un projet d'aménagement public ou communautaire sur le territoire public, tel que :

- un chemin pour accéder à un ou plusieurs emplacements en location ou projetés de l'être sur les terres publiques;
- un sentier récréatif, à l'exception d'un sentier pour véhicules hors route;
- une zone de mise à l'eau ou de baignade, une plateforme d'observation ou un lieu commémoratif;
- un aménagement visant la sécurité ou la préservation de l'environnement.

Vous pourriez être admissible à une subvention pour la réalisation de ce projet dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public (Programme) avec un montant maximum de **50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 200 000 \$**.

Les demandes au volet 2 du Programme sont sélectionnées à la suite d'une évaluation réalisée sur la base de critères généraux (4 %), de l'ampleur, de la pertinence et de la portée du projet (32 %), de l'adéquation avec les priorités régionales (32 %) et de l'adéquation avec les pratiques du MERN (32 %).

Pour solliciter une subvention, vous devez remplir ce formulaire et participer à l'une des deux périodes annuelles d'admission et de sélection :

- du **1^{er} décembre au 31 mai pour une sélection avant le 30 juin**;
- du **1^{er} juin au 30 novembre pour une sélection avant le 31 décembre**.

DOCUMENTS EXIGÉS

En complément du présent formulaire, veuillez faire parvenir les documents suivants :

> Une résolution désignant la personne autorisée à agir au nom de l'organisation.

> Une description des activités comprenant, sans s'y restreindre :

1. Un devis présentant les coûts projetés des activités;
2. La structure financière des activités (y compris toute aide financière accordée par un autre ministère ou organisme, gouvernemental ou municipal).

> La copie du droit d'utilisation à des fins publiques ou communautaires d'une terre du domaine de l'État autorisant la réalisation du projet ou la preuve de dépôt d'une demande à cet effet, le tout en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État (RLRQ, chapitre T-8.1) et de ses règlements **OU** la copie d'une autorisation pour la construction ou l'amélioration d'un chemin multiusage ou la preuve de dépôt d'une demande à cet effet, le tout en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (RLRQ, chapitre A-18.1) et de ses règlements.

Le MERN peut exiger tout autre document ou renseignement jugé nécessaire pour l'étude de la demande.

VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Si votre demande de subvention est sélectionnée, vous recevrez :

> Un premier versement d'un maximum de 60 % après la signature de la convention de subvention;

> Un deuxième versement pour le solde résiduel de la subvention à la suite de l'approbation par le MRNF du rapport final.

REDDITION DE COMPTE AUPRÈS DU MINISTÈRE

Tout bénéficiaire d'une subvention en vertu du Programme doit remettre au MRNF un rapport final selon le gabarit proposé par celui-ci. Ce rapport inclut la description des activités réalisées, les résultats obtenus et les factures et présente les coûts réels des activités et tout autre élément, tel que le prévoit la convention de subvention.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les renseignements personnels sont recueillis aux fins de l'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Le formulaire rempli et signé, accompagné des documents exigés, doit être envoyé par la poste ou par courriel :

Centre de services du territoire public
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4^e Avenue Ouest, bureau E-318 - Québec (Québec) G1H 6R1
Courriel : droit.terre.publique@mern.gouv.qc.ca
Téléphone : 1 844 282-8277 (sans frais)

POUR PLUS D'INFORMATION

[Cadre normatif du Programme \(décret 621-2022\)](#)

Merci d'écrire en lettres moulées

1 IDENTITÉ DU DEMANDEUR

NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC (NEQ) : _____

NOM DU DEMANDEUR

- Petite ou moyenne entreprise (PME) Organisme à but non lucratif ou coopérative Communauté autochtone
- Municipalité ou MRC non-déléataire de la gestion de terres publiques
- MRC déléataire en vertu du programme de délégation de la gestion foncière du territoire public relatif : à la villégiature (décret 1255-2020)
- au territoire public intramunicipal (décret 163-2009) à un parc régional (décret 236-2003)

2 MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT DU DEMANDEUR

NOM ET PRÉNOM DU MANDATAIRE OU REPRÉSENTANT

FONCTION

3 DESCRIPTION DU PROJET VISÉ PAR LA DEMANDE DE SUBVENTION

3.1 Le projet est situé :

- aux coordonnées géographiques suivantes :
- Latitude : _____ Longitude : _____
- aux emplacements indiqués dans le document cartographique ci-joint aux emplacements indiqués par le fichier de formes ci-joint

3.2 Le projet concerne ou est susceptible de concerner (indiquez le nombre estimé en vous reportant au besoin au [Registre du domaine de l'État](#)) :

	À des fins de villégiature privée	À des fins commerciales ou industrielles	À des fins publiques ou communautaires	À d'autres fins (précisez : _____)
Emplacements en location sur les terres publiques				
Emplacements projetés pour la location sur les terres publiques				

3.3 Les dépenses pour la réalisation du projet sont évaluées à _____ \$

La demande de subvention est formulée pour une somme de _____ \$ (maximum 50 % des dépenses admissibles)

3.3 Le projet est décrit comme étant :

PORTÉE (nature du projet et des activités en découlant, catégories d'utilisateurs visées, etc.)
